



Se rencontrer,
s'exprimer, débattre

BILAN DU GROUPE
DE TRAVAIL

ESPACES PUBLICS



MÉTROPOLE

GRAND LYON



Bilan du groupe de travail Espaces publics

Introduction

a) En 2023, qu'est-ce que des espaces publics inclusifs et apaisés ?

- **Un espace public qui revêt une double dimension**

Travailler sur l'espace public commence par se poser la question de sa définition. Les premières réflexions du groupe de travail ont ainsi mis en évidence une double dimension à prendre en compte :

- **Les espaces publics, au pluriel, comme lieux physiques accessibles au public**, arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité. Ils constituent le réseau viaire et ses à-côtés qui permettent le libre mouvement de chacun, dans le double respect de l'accessibilité physique, d'une part, et de la gratuité d'accès, d'autre part. De plus en plus réduits, privatisés, standardisés et contrôlés, ils font l'objet d'une reconquête spatiale, politique, esthétique et de gestion (partenariat public-privé) d'autant plus importante que la notion s'étend aujourd'hui à des espaces qui relèvent du droit privé (centre commercial, par exemple) mais qui, très fréquentés, deviennent des lieux majeurs de la vie sociale et publique.
- **L'espace public, au singulier, évoque plus largement des espaces de débat politique et de confrontation des opinions privées.** C'est l'espace ouvert, médiatique mais aussi numérique, où s'opère une pratique démocratique et une circulation des divers points de vue.



Le vivre-ensemble et le lien social constituent les points communs de ces deux dimensions. Dans son approche, le groupe de travail définit ainsi l'espace public comme **les espaces privilégiés de développement du vivre-ensemble et du lien social.** Pour cette raison, c'est la question de la place de l'Humain dans l'espace public qui apparaît centrale et a servi de boussole à la réflexion du groupe.

Le **vivre-ensemble** c'est reconnaître et respecter toutes formes de diversité, faciliter la cohabitation harmonieuse entre habitants et communautés

Le **lien social** désigne les relations entre les individus au sein d'une collectivité qui assure la cohésion de la collectivité et l'intégration des individus

- **Au centre des discussions sur l'espace public, des attentes en matière d'inclusion et d'apaisement.**

Le point de départ de la réflexion du groupe a été la **forte demande sociale d'espaces publics réellement inclusifs et apaisés.** L'inclusion et l'apaisement sur l'espace publics peuvent être abordés sous différents angles en fonction des publics concernés.

Ces notions d'apaisement et d'inclusivité sont également devenues des expressions techniques et politisées, qu'il est fréquent de retrouver dans la présentation des projets et politiques publiques. La Métropole de Lyon a d'ailleurs affirmé son ambition d'une Métropole apaisée et inclusive, et en a fait un repère de sa politique d'aménagement.

Mais tout le monde entend-il la même chose derrière ces termes ? Pour le groupe de travail, il convient d'explorer ces termes d'abord à travers les yeux des femmes, des enfants et des hommes qui évoluent dans l'espace public pour comprendre le sens qu'ils y mettent et les attentes qu'ils nourrissent.

- **Une approche par l'Humain et les publics et non uniquement technique de l'espace public**

Ces premières réflexions ont été renforcées par notre regard sur deux démarches menées ces derniers mois sur le territoire : la révision du **SCOT** et l'élaboration d'une **Charte des Espaces publics** par la Métropole.

En tant que principal document d'aménagement du territoire, le **SCOT** apparaît comme initiateur de la réalisation d'espaces publics apaisés et inclusifs, en assurant la cohérence des politiques publiques d'urbanisme et définissant l'équilibre entre protection et développement. Tout au long de son élaboration, des rencontres et ateliers avec les habitants et élus ont soulevé des problématiques qui concernent les espaces publics, l'habitat, les mobilités et l'économie des territoires.



En parallèle, nous avons été sollicités par la Métropole pour participer au comité de lecture externe de la **Charte des Espaces publics**, qui entre en résonance avec le sujet de ce groupe. Celle-ci concrétise les ambitions de la Métropole en faveur d'une politique d'aménagement inclusive et apaisée, en croisant 6 défis-clés : adaptation au changement climatique, bien-être et confort d'usage ; solidarité et inclusivité ; adaptation à la diversité des rythmes et usages de la ville ; mobilités et prise en compte des spécificités locales. L'idée de la charte est de fixer le cap que les élus souhaitent donner aux interventions sur l'espace public, et de répondre à la question suivante « *Demain, quels espaces publics pour la Métropole de Lyon ?* ».

Si la Métropole a fait le choix de co-construire sa charte avec les acteurs du territoire, nous pointons néanmoins quelques limites de l'approche envisagée dans le cadre de ces deux documents.

Il nous semble que **leur entrée principalement « technique »**, par le biais de l'aménagement, de la transformation physique de l'espace public, **doit être complétée par une approche « humaine »** partant de **la diversité des publics, des usages et des modes de vie**. L'entrée par le public peut aider à revoir et faire évoluer l'aménagement des espaces publics : en fonction du public (personnes à mobilité réduite, jeunes, personnes âgées, SDF...), les enjeux ne sont pas les mêmes.

Ainsi, nous avons abouti à la problématique suivante :

Comment prendre en compte les besoins des usagers dans des espaces publics inclusifs et apaisés pour qu'ils jouent pleinement leur rôle en faveur du vivre-ensemble et du lien social ?

Nous avons souhaité réfléchir à la manière dont notre intervention et nos travaux peuvent à la fois être interpellant et contributifs sur l'aménagement de l'espace public.

b) Une démarche exploratoire et croisant les regards sur l'évolution des espaces publics

- **Quelques éléments de présentation du groupe**

Tout comme les autres groupes de travail, le groupe « Espaces publics » a émergé de la première Assemblée citoyenne, organisée en novembre 2021, et animée comme une scène d'expression citoyenne libre. Il s'inscrit dans le 1^{er} scénario retenu pour le cycle 2022-2026, à savoir « **Une Métropole à vivre** ».

Notre groupe de travail est composé d'une quinzaine de membres, dont deux d'entre-nous sommes chargés d'assurer la coordination du groupe mais aussi de préparer les séances de travail avec l'appui du service participation et initiatives citoyennes de la Métropole.

- **Une réflexion construite sur l'exploration des espaces publics « à la recherche de signaux faibles »**

Les travaux du groupe ont été principalement **exploratoires**, ils ont abordé une pluralité de disciplines pour nourrir une **approche sociale des espaces publics** : histoire, sociologie, urbanisme, etc. à **la recherche de « signaux faibles »**. Notre démarche s'est donc fondée sur la démultiplication des points de vue pour consolider des éléments de définition.



La première phase de notre travail s'est caractérisée par de nombreux **débats internes autour du sujet et de la problématique**. En effet, une attention particulière a été portée à la définition de celle-ci, qui fut l'objet de longues discussions. Cela nous a permis d'identifier toutes les facettes du sujet, avant d'envisager leur exploration.

En parallèle, la Métropole a proposé, dans le cadre du travail sur la Charte des espaces publics, la rencontre de Caroline Huin et Samuel Martin de la direction de maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon, le 15 septembre 2022.

D'autre part, la Métropole organisant de nombreux projets de transformation de l'espace sur son territoire, nous avons participé à plusieurs **concertations en cours** comme la concertation Apaisement Presqu'île, et la concertation SCOT, organisée pendant un an, qui a mobilisé 900 habitants autour de 7 réunions publiques et d'un questionnaire. Le 23 mai dernier, nous avons assisté à la restitution de la démarche de concertation publique du SCOT.

Nous avons également organisé plusieurs **événements** afin d'enrichir nos réflexions en cherchant des formats originaux de nature à démultiplier les angles d'approches :

- Des **réunions de travail** internes,
- **2 cafés-débats** pour une approche plus historique du sujet,

Organisés entre avril et juin 2023, ils ont permis aux habitants de partager leurs vécu, avis et expériences et d'aborder l'aménagement et l'usage des espaces publics sous différents angles en fonction de l'évolution de nos modes de vie (passé, présent, futur). Les sujets de ces 2 cafés-débats étaient les suivants :

✓ **Internet, un espace public comme les autres ?**

Internet est un espace virtuel à l'usage de tous les publics, qui permet une libre circulation des idées et qui offre la possibilité de participer à la vie publique. Son déploiement incontestable soulève des questions essentielles sur le sens de ce lieu majeur dans la vie publique.

✓ **Les espaces publics, c'était mieux avant ?**

La société évolue, et nos rythmes de vie aussi... mais qu'en est-il des espaces publics ? Nous souhaitons à travers ce café-débat explorer les évolutions des espaces publics, et de leurs caractéristiques (vivre-ensemble, diversité sociale).

Notre objectif était, à partir de ces cafés-débats, d'identifier les sujets qui font controverse auprès des habitants et citoyens et de les faire remonter afin d'interpeller les élus de la Métropole de Lyon.

- **2 marches exploratoires** pour arpenter l'espace public à Oullins et à Lyon Part-Dieu, Les balades urbaines ont permis une mise en lien intéressante entre les "théoriciens" de l'espace public et les usagers. En effet, les usagers théorisent peu leur espace vécu, mais on sent une très grande sensibilité à l'ordonnement de cet espace, à sa propreté. Cela peut évoquer tout l'intérêt des diagnostics sensibles usagers (« diagnostics en marchant » et les « marches exploratoires ») qui ouvrent sur d'autres perceptions. L'apport des participants sur les quartiers visités ont permis de livrer des éléments sur les aménagements, sur la vie et l'histoire de certains lieux. Ces marches ont permis des échanges intéressants au cœur des espaces publics visités.



- **Un concours-photo, moyen de recueil de visions novateurs à partir du thème « Des espaces publics inclusifs et apaisés et leurs contraires ».**

Le concours photo était ouvert à tous les citoyens, usagers et habitants du territoire métropolitain. Il a permis de recueillir le regard et le point de vue des citoyens afin d'enrichir la réflexion du groupe sur la perception citoyenne des espaces publics, et leur devenir dans la Métropole lyonnaise.

Au total, 59 contributions, 117 photos ont été postées, 12 contributions sont lauréates, dont 1 coup de cœur citoyen et 3 coups de cœur du jury.

Enfin, les résultats du concours ont fait l'objet d'un débat lors de **l'assemblée citoyenne** du 6 octobre, qui a ouvert la discussion sur la manière dont l'espace public est perçu et vécu aujourd'hui par tous ses usagers, quels qu'ils soient.



MINI SYNTHÈSE BILAN GROUPE DE TRAVAIL « ESPACES PUBLICS » : EN 2023, QU'EST-CE QUE DES ESPACES PUBLICS INCLUSIFS ET APAISÉS ?

Dans ses réflexions préparatoires, le groupe de travail a commencé par relever la polysémie d'« espace public » avec, d'une part, *les espaces publics* comme lieux physiques accessibles au public, arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité, et d'autre part, *l'espace public* qui évoque des espaces de débat politique et de confrontation des opinions privées. Le vivre ensemble et le lien social constitue les points communs de ces deux dimensions : le groupe définit ainsi l'espace public comme les espaces privilégiés de développement du vivre-ensemble et du lien social.

La réflexion du groupe trouve son point de départ dans la forte demande sociale d'espaces publics inclusifs et apaisés en s'interrogeant sur ce qui est réellement attendu par les habitantes et habitants. Le groupe a ainsi souhaité partir d'une **approche « humaine »**, considérant la diversité des publics, des usages et des modes de vie plutôt qu'une approche « technique » centrée sur des bonnes pratiques d'aménagement.

Pour le groupe, il s'agit de répondre à la question « **comment prendre en compte les besoins des usagers dans des espaces publics inclusifs et apaisés pour qu'ils jouent pleinement leur rôle en faveur du vivre-ensemble et du lien social ?** »

Une démarche exploratoire et croisant les regards sur l'évolution des espaces publics

Les travaux du groupe ont été principalement **exploratoires** et ont abordé une pluralité de disciplines pour nourrir une approche sociale des espaces publics (histoire, sociologie, urbanisme, etc.), à la recherche de « signaux faibles » sur les attentes et rapports à l'espace public :

- **Des séances de travail internes et d'auditions, notamment de la Direction de maîtrise d'ouvrage urbaine** (Métropole de Lyon) sur la Charte des espaces publics, ont permis d'échanger et d'identifier toutes les facettes du sujet
- **La participation aux démarches de concertation en cours** comme « Apaisement Presqu'île », les ateliers SCoT, etc.
- **2 cafés-débats** pour permettre aux habitants de partager leur vécu et d'aborder l'aménagement et l'usage des espaces publics sous différents angles en fonction de l'évolution des modes de vie
- **2 marches exploratoires** qui ont permis une mise en lien intéressante entre "théoriciens" de l'espace public et usagers
- **Un concours-photo** sur le thème « des espaces publics inclusifs et apaisés et leurs contraires » pour recueillir la perception citoyenne des espaces publics. **Une assemblée citoyenne** a ensuite été organisée en octobre 2023 pour présenter les résultats du concours et de débattre sur la manière dont l'espace public est perçu et vécu aujourd'hui.

I. D'HIER A AUJOURD'HUI : UN ESPACE PUBLIC PERDU ?

a) La perte de la dimension essentielle de l'espace public : le vivre-ensemble et le lien social

Les espaces publics sont les marqueurs de leurs époques et de l'évolution des modes de vie. Ils sont de véritables « **laboratoires du vivre-ensemble** », où chacun doit pouvoir trouver sa place quelle que soit sa situation. Toutefois, le groupe constate la perte de l'essence de l'espace public à savoir le vivre-ensemble et le lien social. Le caractère humain et collectif des espaces publics, l'esprit de convivialité et de solidarité semblent s'être en partie effacés au profit d'espaces publics impersonnels et froids. L'évolution de la société impacte alors les **usages et enjeux d'aménagement** de l'espace public.



b) Des évolutions de fond : facteurs d'affaiblissement du vivre-ensemble et du lien social de l'espace public

→ Un développement urbain qui n'a pas suffisamment pris soin de l'espace public

Une perte de diversité sociale, fruit d'une politique excluante : avec l'augmentation du coût de l'immobilier, les classes populaires ont été chassées à l'extérieur de la ville, dans les périphéries et les banlieues. La concentration des logements sociaux dans les mêmes territoires a contribué à tenir à l'écart des populations précaires. En parallèle, d'autres mesures, par exemple, prises pour réduire la pollution automobile ou rendre les espaces agréables et végétalisés, sont aussi des facteurs contribuant à la gentrification de l'espace urbain.

Une saturation de l'espace public qui rime avec bétonisation : les espaces publics ont dû être densifiés du fait de l'importante croissance démographique sur le territoire. Cette densification rime souvent avec bétonisation et saturation de l'espace public. Les photos proposées dans le cadre du concours illustrent bien ce sentiment de mal-être face à des espaces urbains inhospitaliers, minéralisés à outrance et ne laissant pas vraiment de place à l'humain.

→ Une évolution des modes de vie et comportements vers plus d'individualité

Une accélération de nos modes de vie qui provoque une perte de proximité : Le modèle de société actuel nous pousse à adopter un rythme de vie toujours plus effréné. Nos vies sont également davantage « dispersées », notamment avec le découplage entre les lieux de résidence et de travail. En réaction, les personnes aspirent de plus en plus à un rythme plus apaisé permettant de prendre son temps, flâner, fréquenter les lieux de sociabilité de proximité afin de faire des rencontres.

Une privatisation générale des comportements, générant des espaces publics fonctionnels et consommés : actuellement, une tendance à la privatisation des comportements s'esquisse, les loisirs et la consommation marchande prennent le pas, mettant en avant les **intérêts individuels** au détriment de l'intérêt commun. Cette perte du collectif a également entraîné un moindre soin des espaces publics par les habitants.

→ L'espace public physique concurrencé par un espace public virtuel grandissant

Enfin, l'espace public physique se confronte également à l'ampleur **d'Internet**, ainsi qu'aux nouveaux modes de vie qu'il engendre. Bien que la vie quotidienne ait gagné en efficacité grâce à Internet, ce dernier a davantage favorisé l'**individualisme** et la **déshumanisation** plutôt que la création de liens sociaux.

II. LES REINVENTIONS DE L'ESPACE PUBLIC : APPRENDRE À REFAIRE ESPACE PUBLIC

4 moteurs de réinvention de l'espace public sont identifiés par le groupe de travail :

a) La réappropriation collective des espaces publics par les habitants

Recréer le consensus dans le collectif : pour recréer du commun et redonner à l'espace public son sens et son essence, il faut apprendre à faire un pas vers l'autre, à s'accepter. Créer du collectif permet de faire converger les visions, de s'élever au-delà des préoccupations individuelles et d'anticiper les potentiels conflits d'usage. Il est donc essentiel de concevoir des espaces de rencontres hospitaliers, qui favorisent l'interaction, la diversité sociale, générationnelle et culturelle.

Impliquer les citoyens dans la conception de l'espace public : il n'est plus possible de concevoir l'espace public sans impliquer ses usagers. Outre une meilleure appropriation des espaces publics, la concertation des usagers permet de prendre en compte les besoins des divers publics.

Des initiatives de micro-espaces publics autogérés qui fleurissent dans la Métropole : les citoyens expriment la volonté d'être acteurs de leurs territoires. En ce sens, une réflexion doit être menée sur les « micro-espaces publics », entendus comme étant des espaces publics de proximité au sein desquels les riverains/habitants portent une action pour les faire vivre, les rendre plus dynamiques. Ces initiatives citoyennes se cristallisent principalement autour des espaces verts, l'art, la culture, le sport...



b) Une approche globale et coopérante de l'inclusion et de l'apaisement

Une redéfinition de l'inclusion pour une compréhension globale des besoins : la notion d'inclusion représente le fait d'offrir à tous les habitants un cadre de vie agréable, accueillant et dans lequel chacun se sent à l'aise. L'aménagement de l'espace public est souhaité le plus hospitalier et paisible possible, pour tous les publics. Répondre aux besoins et situations les plus spécifiques permet de répondre aux besoins du plus grand nombre (principe de « la ville pour le plus petit dénominateur commun »).

Ne plus tolérer un espace public intentionnellement excluant : si les espaces publics constituent des lieux de vie et de passage pour le plus grand nombre, il est important de prendre en considération les **personnes sans domicile fixe** qui occupent l'espace. L'inclusion passe également par l'hospitalité et l'accueil de ces publics (avoir des points d'eau, des bains-douches...).

Une approche globale de l'apaisement : l'apaisement doit aussi être considérée dans une approche globale, en apprenant à faire cohabiter les usages, les modes de transport, les fonctions de la ville plutôt que de les mettre en concurrence. Une meilleure cohabitation doit être imaginée par des aménagements urbains permettant de sécuriser la circulation des modes. Au-delà des aménagements, ce sont les comportements des usagers qui rendront un espace public effectivement inclusif et apaisé.

c) Réinventer l'espace public en repartant des atouts du territoire

La Métropole de Lyon jouit d'une situation favorable, à proximité d'espaces naturels de qualité, et bordée par deux cours d'eau. La nature et la proximité de l'eau constituent des atouts en matière de bien-être. Les étendues d'eau participent à la tranquillité et la sérénité des espaces publics en offrant un lien direct avec la nature. Leur disparition au profit d'espaces artificialisés pose question au regard des espaces de respiration qu'ils incarnent et des enjeux posés par le changement climatique.

d) Le défi d'un espace public civique à remobiliser

L'espace public doit recouvrer sa fonction de lieu civique et démocratique d'expression citoyenne, face à un espace politique virtuel qui redéfinit les règles du débat. L'espace public constitue un lieu qui accueille et fait vivre la démocratie locale, en servant de plateforme aux acteurs de la société civile, aux associations. Il est primordial de préserver cette dimension de l'espace public.

III. MESSAGES-CLÉS DU GROUPE DE TRAVAIL

- **Que l'humain et le vivre bien ensemble soient au cœur des préoccupations de l'aménagement des espaces publics :** pour avoir des espaces apaisés, il faut un volontarisme politique plaçant l'humain au cœur des réflexions, et prenant en compte les défis liés aux enjeux climatiques et de santé.
- **Impliquer davantage les habitants en amont dans la conception et l'aménagement de l'espace public, pour faciliter son appropriation**
- **Rendre à l'espace public son hospitalité :** la Métropole doit mener des politiques adéquates en matière d'habitat et d'accompagnement social, et cesser les actions s'avérant excluantes par des interdictions ou des configurations inadaptées à certains usagers, privant ainsi le plein accès à l'espace public.
- **Un déploiement des espaces de diversité sociale, intergénérationnelle et culturelle à accélérer** afin de recréer du vivre-ensemble et renforcer les liens sociaux.
- **Une nécessaire articulation à trouver avec les enjeux climatiques, sanitaires, économiques et de vivre-ensemble**
- **La définition d'un cap ambitieux en matière d'aménagement de l'espace public :** les 6 défis de la Charte des espaces publics de la Métropole de Lyon méritent d'être intégrés à la réflexion de l'ensemble des projets du territoire de manière **globale et continue** dans le temps. Cette prise en compte systématique doit se faire de manière adaptée aux enjeux de chaque territoire (histoire, composition sociale...).



I. D'hier à aujourd'hui : un espace public perdu ?

Nos travaux ont d'abord cherché à préciser l'état des lieux de nos espaces publics. Pour cela, nous avons opté pour une approche historique en nous interrogeant sur l'évolution de l'espace public d'hier à aujourd'hui, notamment à l'occasion des cafés-débats.

a) La perte de la dimension essentielle de l'espace public : le vivre-ensemble et le lien social

Les espaces publics constituent des **lieux d'échanges, de partage, de rencontres, et de convivialité**. En somme, ils sont de véritables « **laboratoires du vivre-ensemble** », où chacun doit pouvoir trouver sa place, et ce quel que soit sa situation.

Toutefois, nous avons le sentiment qu'aujourd'hui, les espaces publics s'éloignent de cette fonction de vivre-ensemble. L'esprit de convivialité et de solidarité entre ses usagers semble s'effacer, au profit **d'espaces publics impersonnels et froids**.

- **Les espaces publics marqueurs des époques et de l'évolution de leurs modes de vie**

Pour comprendre ce pourquoi nous en sommes arrivés à ce basculement, et à ces évolutions de la conception des espaces publics, il est important de se tourner vers une approche plus historique.

En effet, la question des espaces publics urbains se pose différemment selon les **moments de l'histoire**, et l'étude de l'espace public du passé et d'aujourd'hui nous permet de comprendre son évolution et son appropriation.

Tout au long des siècles et des décennies, nous constatons que les villes changent et évoluent, de la même manière que la **société** et ses **façons de vivre**. La structure économique et sociale de la ville se transforme, tout comme les besoins et les attentes de ses habitants face aux **crises** et tensions traversées. Ces crises (sanitaires, économiques, environnementales, recrudescence de l'insécurité, logement...) qui s'accroissent, ont des conséquences directes sur l'espace public et peuvent constituer des **contraintes à l'usage de l'espace public**. La succession de celles-ci a pour effet une **perte durable des liens sociaux**, voire la création de **conflits** dans l'espace public.

Ainsi, l'évolution de la société impacte les **usages et enjeux d'aménagement** de l'espace public.

- **Le constat actuel d'une perte de l'essence de l'espace public**

Les espaces publics lyonnais étaient auparavant caractérisés par leur **convivialité** : les habitants se rencontraient et échangeaient dans la rue, les commerçants discutaient sur le pas de leurs commerces, des moments festifs rassemblaient toutes les générations, tous les milieux sociaux ou d'origines...

Toutefois, ce constat a aujourd'hui bien évolué, le caractère humain et collectif des espaces publics semble peu à peu s'effacer, fruit d'un **désintérêt croissant** pour la rencontre, la convivialité et la vie de quartier. De facto, les espaces publics **semblent moins favorables au brassage de la population**, et au tissage **de liens sociaux qu'auparavant**. La ville perd sa dimension de terrain de rêverie dans laquelle flâneurs de tous horizons peuvent se rencontrer.



b) Des évolutions de fond, facteurs d'affaiblissement du vivre-ensemble et du lien social de l'espace public

De notre point de vue, plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution :

- **Un développement urbain qui n'a pas suffisamment pris soin de l'espace public**

Une diversité sociale fruit d'une politique métropolitaine excluante

Lors du café-débat du 25 mai dernier, Gilbert Vaudey est revenu sur l'approche historique de la diversité sociale de la Métropole de Lyon. Nous y avons appris que dans les années 1950 et jusqu'aux années 1970, la Métropole Lyonnaise accueillait une importante **diversité**.

Cependant, depuis **l'augmentation du coût de l'immobilier**, les classes populaires ont été chassées à l'extérieur de la ville, dans les périphéries et les banlieues. Ce mouvement d'éloignement des classes populaires est renforcé par la **politique métropolitaine**, qui mène des initiatives visant à **tenir à l'écart certaines populations précaires**. Par exemple, nous constatons une concentration de logements sociaux dans les quartiers où il en existe déjà, où les habitants ont le sentiment d'être parqués dans des « ghettos », mis à l'écart de la ville.

Par ailleurs, les mesures prises pour réduire la pollution automobile, rendre les espaces agréables et végétalisés, combinés à la poursuite de l'envolée des prix immobiliers seraient également des facteurs de **gentrification générale de l'espace urbain**.

Par exemple, dans le quartier de la Croix-Rousse, la diversité sociale était importante : bourgeois, employés et ouvriers partageaient le même espace de vie. Aujourd'hui, la Croix Rouse semble s'être fortement gentrifiée.

Une saturation de l'espace public qui rime avec bétonisation

Du fait de l'importante croissance démographique sur le territoire (15 000 habitants supplémentaires par an), **les espaces publics ont dû être densifiés** et de concentrer une pluralité d'usages sur des **fonciers contraints**. Cette densification rime bien souvent avec **bétonisation** et **saturation de l'espace public**. Le développement urbain conduit alors à sacrifier les espaces de respiration pour bâtir.

En ce sens, le concours-photo montre des espaces urbains **inhospitaliers**, marqués principalement par **l'impact visuel et physique d'infrastructures dans le paysage urbain** : minéralisés, bétonnés, vides, encadrés par des architectures trop monumentales, qui provoquent un sentiment de **mal-être**.



En parallèle, nous constatons la **persistance de la prépondérance de la voiture** malgré les alternatives offertes par le réseau de transports en commun métropolitain, et regrettons ses conséquences sur **l'occupation** et la saturation de l'espace public. L'espace public, contraint, n'est alors plus propice aux **déplacements piétons** et aux **interactions sociales**.

Par ailleurs, **le développement du sentiment d'insécurité** est de nature à changer fortement notre rapport à l'espace public.



- **Une évolution des modes de vie et de comportements vers plus d'individualité**

Une accélération de nos modes de vie qui provoque une perte de proximité

Le modèle de société actuel nous pousse à adopter un **rythme de vie** toujours plus **effréné**. **Nos vies sont également davantage « dispersées »**, notamment avec le découplage entre les lieux de résidence et de travail. Avant, en travaillant et vivant dans un même secteur, il était plus naturel de se l'approprier pleinement, d'y faire des rencontres...

Or, de plus en plus de personnes aspirent à un rythme plus apaisé, qui permette à chacun de prendre son temps, flâner, fréquenter les lieux de sociabilité de proximité (tels que les petits cafés), afin de faire des rencontres.

Une privatisation générale des comportements, générant des espaces publics essentiellement fonctionnels... et consommés

L'espace public est la colonne vertébrale entre la **vie collective** et **vie privée**, sa conception implique une **réflexion sur la société, ses pratiques et ses comportements**. Actuellement, une tendance à la **privatisation générale des comportements** s'esquisse, les loisirs et la **consommation marchande** prennent le pas, mettant en avant les **intérêts individuels** au détriment de l'intérêt commun.

Ce repli sur soi et cette indifférence pour le commun a transformé la **nature des espaces publics**, car ces derniers ont perdu leur caractère convivial, devenant des lieux de passage où les gens se rendent dans un but précis, adoptant ainsi une **approche purement consumériste de l'environnement urbain**. Cette perte du collectif a également entraîné un moindre soin des espaces publics par les habitants, on y constate de la saleté et de l'insalubrité.

En réponse à cette évolution, les espaces publics sont désormais conçus pour répondre à ces besoins utilitaires, ils sont **impersonnels**, compromettant ainsi leur rôle de lien essentiel entre la vie collective et la vie privée. Le vivant n'est plus au cœur de l'aménagement, et on y constate même des **privations d'appropriation de l'espace**, à l'image de cette « pelouse interdite » mise en avant dans le concours-photo.



- **L'espace public physique concurrencé par un espace public virtuel grandissant**

L'espace public physique se confronte également à l'ampleur **d'Internet**, ainsi qu'aux **nouveaux modes de vie** qu'il engendre, tels que le télétravail, les achats en ligne, les rencontres virtuelles, la numérisation des services publics... impliquant une **restructuration de l'aménagement urbain**.

Bien que la vie quotidienne ait gagné en efficacité grâce à Internet, ce dernier a davantage favorisé **l'individualisme** et la **déshumanisation** plutôt que la création de liens sociaux. Or, l'espace public virtuel ne peut être pleinement considéré comme un **espace public social**, car il n'implique pas de se connaître.

En concurrençant l'espace public physique, l'espace public virtuel a contribué à une **désertion de ce dernier**.

Les dernières années ont ainsi été témoins d'une évolution importante des espaces publics, nous déplorons un basculement qui met aujourd'hui en péril leur caractère convivial, apaisé et inclusif. Ces



réflexions nous invitent à nous questionner pour savoir si c'est la conception des espaces publics qui a progressivement provoqué la disparition du vivre-ensemble ou si les espaces publics sont davantage le reflet de la société et des comportements qui s'individualisent.

Autrement dit, ces éléments semblent davantage questionner nos **manières de vivre en milieu urbain** que la conception des espaces publics en eux-mêmes.

II- Les réinventions de l'espace public : apprendre à refaire espace public

Malgré le constat d'une perte de l'essence des espaces publics provoquée par plusieurs tendances actuelles, des signes montrent qu'ils peuvent être réinventés en changeant d'abord la manière dont on les aborde, avant leur réaménagement.

4 moteurs de réinvention de l'espace public nous paraissent devoir être soulignés :

a) La réappropriation collective des espaces publics par les habitants

- **Recréer le consensus dans le collectif**

Dans un contexte où les comportements tendent à s'individualiser, chacun considère son bien-être comme prioritaire, au-delà de l'intérêt général.

Afin de redonner son sens et son essence à l'espace public et recréer du commun, il faut apprendre à **faire un pas vers l'autre**, à **s'accepter**. Nous estimons à ce sujet que la valeur de **vivre-ensemble** doit être inculquée dès le plus jeune âge, afin que les nouvelles générations puissent en être vectrices.

Créer du collectif permet en ce sens de faire **converger les visions**, de s'élever au-delà des **préoccupations individuelles** et d'anticiper les potentiels **conflits d'usage** en fluidifiant les relations de cohabitation entre publics pour mieux accepter l'autre.

Pour ce faire, nous considérons qu'il est essentiel de concevoir des **espaces de rencontres hospitaliers**, qui favorisent **la rencontre, l'interaction, et la diversité sociale, générationnelle et culturelle**.

L'aménagement de l'espace public a donc un rôle important pour que ce dernier retrouve son caractère collectif, et non plus individuel !

Le concours photo a été l'occasion pour des participants de souligner de telles initiatives à encourager.



- **Impliquer les citoyens dans la conception de l'espace public**

A l'heure où des projets d'aménagement et de construction sortent de terre sans concertation, nous considérons que la parole des habitantes et habitants doit être pleinement intégrée au **développement urbain de la Métropole**.

En effet, il n'est plus possible de concevoir l'espace public sans impliquer ses usagers, qui expriment leurs besoins **d'espaces concertés**.

Outre une meilleure **appropriation** des espaces publics, la concertation des usagers permet de prendre en compte les **besoins** des divers publics.

A contrario, aujourd'hui, des habitants expriment le sentiment de ne pas être associés aux projets de leur territoire avec l'idée que ceux-ci ne prennent pas compte leur bien-être. De la même manière, certains projets sont vécus comme **effaçant la mémoire et l'identité des lieux**. Or, dès lors qu'une décision est **subie**, et qu'elle provoque un **engorgement de l'espace**, les espaces publics sont considérés comme moins apaisés.

- **Des initiatives de micro-espaces publics autogérés qui fleurissent dans la Métropole**

Les citoyens ont une posture qui continue à évoluer vers une volonté d'être **acteurs de leurs territoires**. En ce sens, une réflexion doit être menée sur les « **micro-espaces publics** », entendus comme étant des **espaces publics de proximité** au sein desquels les riverains, les habitants portent une action pour le faire vivre, le rendre plus dynamique. Ces initiatives méritent d'être soulignées et encouragées, elles se cristallisent principalement autour des **espaces verts**, mais également **l'art, la culture, le sport...**



b) Une approche globale et coopérante de l'inclusion et de l'apaisement

- **Une redéfinition de l'inclusion pour une compréhension globale des besoins**

La notion d'inclusion est centrale dans les réflexions que nous avons menées, il représente le fait d'offrir à tous les habitants un cadre de vie **agréable, accueillant** dans lequel chacun se sente **à l'aise**. L'aménagement de l'espace public est souhaité le plus hospitalier et paisible possible, que ce soit pour les femmes, les minorités de genre, les personnes en situation de handicap, etc.

Or, le concours photo a permis de mettre en lumière des lieux publics inadaptés aux personnes en situation de handicap, aux familles, aux enfants, aux personnes en surpoids, des lieux peu accueillants pour certains publics, et d'autres monopolisés par certaines catégories de population.





Pour répondre à cela, il apparaît nécessaire d'adopter une **approche globale des besoins** des usagers. Le **principe de « la ville pour le plus petit dénominateur commun »** constitue une manière d'y arriver : répondre aux besoins et situations les plus spécifiques permet de répondre aux besoins du plus grand nombre.

- **Ne plus tolérer un espace public intentionnellement excluant**

Si les espaces publics constituent des lieux de vie et de passage pour le plus grand nombre d'entre nous, nous tenons à prendre en considération les **personnes sans domicile fixe** qui occupent l'espace public. L'inclusion passe également par l'hospitalité et l'accueil de ces derniers.

Il n'est pas acceptable de prévoir des aménagements visant à les **exclure** et les effacer, à l'image de ce dispositif condamnant des bancs.



- **Une approche globale de l'apaisement**

Tout comme l'inclusion, la notion d'apaisement doit être considérée dans une approche globale, en apprenant à faire cohabiter les usages, les modes de transport, les fonctions de la ville... plutôt qu'en les mettant en concurrence.

Quand on pense à l'apaisement, la cohabitation des modes apparaît de manière spontanée. L'une des questions majeures concernant l'aménagement des espaces publics dans la Métropole porte sur **l'occupation de la place des voitures individuelles**. Ecarter la voiture des centres-villes et créer des espaces réservés aux piétons ne sont pas des nouveautés, cela a inspiré les urbanistes dès les années 1970.

Aujourd'hui, des projets de réduction de l'automobile se mettent en œuvre, ils participent à améliorer la qualité de l'air, réduire les nuisances sonores assurant plus de tranquillité, sécuriser et améliorer le confort des déplacements piétons...

Pour autant, pacification ne rime pas forcément avec réduction de la place de la voiture en ville. Une meilleure cohabitation doit être imaginée par des aménagements urbains visant à **permettre et sécuriser et la circulation de tous les modes**.

Enfin, au-delà de l'aménagement physique des espaces publics, nos comportements, la manière dont on considère et interagit avec les autres revêtent tout autant leur importance pour créer un espace public inclusif et apaisé.



c) Réinventer l'espace public en repartant des atouts du territoire

La métropole de Lyon jouit d'une **situation favorable**, à proximité d'espaces naturels de qualité, bénéficiant de paysages remarquables ou encore bordée par **deux cours d'eau**. Les métropolitains y sont attachés, cette situation participe à son identité et sa spécificité.

La **nature** et la **proximité de l'eau** constituent ainsi de véritables atouts en matière de **bien-être** pour les métropolitains. Les étendues d'eau participent à la **tranquillité** et la **sérénité** des espaces publics en offrant un lien direct avec la nature. Itinéraire privilégié pour les déplacements et balades à vélo ou à pied, les Berges du Rhône incarnent cette connexion au fleuve, à la végétation et à la faune.



Leur disparition au profit **d'espaces artificialisés** pose question au regard des espaces de respiration qu'ils incarnent et des enjeux posés par le **changement climatique**.

d) Le défi d'un espace public civique à remobiliser

- **Faire de l'espace public un lieu démocratique d'expression citoyenne**



L'espace public constitue un lieu **politique et civique majeur**, offrant à chacun la possibilité de **s'exprimer librement**, de **débattre** par le biais d'échanges, de **manifester**, **d'occuper l'espace...**

C'est un lieu qui accueille et fait vivre la **démocratie locale**, en servant de plateforme aux acteurs de la **société civile**, aux **associations**. Il est primordial de préserver cette dimension de l'espace public.

- **L'émergence d'une citoyenneté et d'un civisme virtuels**

Dans le premier café-débat, nous avons constaté qu'Internet constitue un **nouvel espace public politique**, qui présente de nombreuses opportunités comme de nombreuses menaces, il redéfinit le **civisme** et la **citoyenneté** et **concurrence l'espace public physique**.

Tout d'abord, il constitue un véritable **booster d'expression personnelle**, internet permet une libre expression de tous, quel que soit le statut social des personnes qui l'utilisent. Par ailleurs, l'anonymat qu'il peut offrir permet une libération de la parole, bien que des déviances puissent être observées.

Cette libre expression se conjugue avec une **redéfinition des règles du débat public** : les interpellations sont directes, les interactions frontales courantes, et les propos avancés ont une durabilité dans le temps.

Internet invite également de **nouveaux acteurs** à participer au débat public, parmi lesquels les acteurs privés dont la force de frappe et les outils utilisés (campagnes de fake news, mise en avant de certains propos...) permettent d'influencer l'opinion publique.



En outre, l'espace virtuel remet en question **l'accès pour tous à une information éclairée**, des campagnes de désinformation sévissent et se confrontent à un moindre esprit critique de certaines générations, et leur difficulté à faire du tri parmi les informations.

Nous sommes ainsi pessimistes sur **l'imbrication d'internet dans des espaces publics de citoyenneté** car il est complexe à freiner. L'espace public ouvert, de débat et inclusif semble être une utopie et constitue même un danger, nous attendons donc des réponses pour mieux contrôler l'impact d'internet dans l'espace de débat public.

III- Messages-clés du groupe de travail

- **Que l'humain et le vivre bien ensemble soient au cœur des préoccupations de l'aménagement des espaces publics**

Avoir des espaces publics apaisés requiert un important **volontarisme politique**, qui place **l'humain au cœur des réflexions**, et non plus les projets d'aménagement qui ne reflètent pas le vivre-ensemble. Cela nécessite de repenser les espaces publics avec une **entrée humaine et raisonnée**. Sans pour autant exclure les défis liés aux enjeux climatiques et de santé.

- **Une plus grande implication des habitants aux décisions et projets relatifs à l'aménagement de l'espace public, pour faciliter son appropriation**

La prise en compte de l'avis de tous les usagers en matière d'espace public est nécessaire, en amont de sa conception, et/ou de son réaménagement. Chacun doit pouvoir se sentir libre et légitime de proposer des aménagements, afin de se sentir à l'aise dans son cadre de vie. Faire participer nécessite de la **pédagogie** (sur la nécessité des espaces de vivre-ensemble), de la **sensibilisation** (à la Charte des espaces publics), et de la **communication** de la part des aménageurs.

- **Rendre à l'espace public son hospitalité**

Si nous regrettons que certaines personnes soient contraintes de vivre dans la rue, nous ne devons pas entraver leur présence dans l'espace public, par le biais **d'aménagements inhospitaliers**. Ainsi, la métropole de Lyon doit mener des politiques adéquates en matière d'habitat, d'accompagnement social, tout en cessant les actions intentionnellement excluantes, privant le corps d'accès par des interdictions formulées (ex : pelouse) ou des configurations (escaliers, trottoirs étroits...).

- **Un déploiement des espaces de diversité sociale, intergénérationnelle et culturelle à accélérer**

Afin de recréer du vivre-ensemble et renforcer les liens sociaux, il est nécessaire de développer des **espaces de diversité sociale, générationnelle et culturelle**. Se rencontrer, se connaître, est une réponse au sentiment d'insécurité que peuvent ressentir certains publics vis-à-vis d'autres. L'espace public doit ainsi permettre l'investissement de tous, de manière inclusive.

- **Une nécessaire articulation à trouver avec les enjeux climatiques, sanitaires, économiques et de vivre-ensemble**

La conception et l'aménagement de l'espace public font écho à de nombreuses autres **politiques** et renvoient à des **enjeux multiples**, qui méritent d'être pris en compte (gentrification, diversité sociale, mobilité, habitat...).



- **La définition d'un cap ambitieux en matière d'aménagement de l'espace public**

Malgré ses limites dont nous avons conscience, nous sommes favorables à ce que la Charte des espaces publics constitue la **feuille de route du développement urbain métropolitain**. Les 6 défis qu'elles soulèvent méritent d'être intégrés à la réflexion sur l'ensemble des projets du territoire de manière **globale et continue** dans le temps (et malgré de potentielles alternances politiques, majorités, et intérêts électoraux). Si sa mise en œuvre doit être appliquée, nous reconnaissons néanmoins la nécessité de **l'adapter aux enjeux de chaque territoire**, prenant en compte leur **histoire**, leur **héritage**, leur **composition sociale**, etc. Cette approche holistique est à tester, expérimenter.



ANNEXE 1 : Les dispositifs menés



La participation à quelques concertations pour explorer le sujet...

- Ateliers SCOT
- Atelier « Apaisement Presqu'île »

L'organisation de plusieurs évènements pour échanger et débattre...

- Deux cafés-débats
- Une Assemblée citoyenne



Des rencontres avec de multiples acteurs pour enrichir nos réflexions...

- Caroline Huin et Samuel Martin de la direction de maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon



- Antoine Neto-Berenger, architecte urbaniste
- Annie Coudert, représentante de l'association Valentin Haüy
- Florent Ottello et Julie Bernard de l'association LALCA
- Gilbert Vaudey, historien, professeur, écrivain, et auteur
- Yves Marry, Délégué général de l'association « Lève les yeux »
- Anne-Laure Meriau, Urbaniste, Trésorière du Conseil des urbanistes, sur les enjeux urbains / usages et aménagement de l'espace public

Des actions pour étudier les espaces publics métropolitains

- Deux marches exploratoires à Oullins et à Lyon Part-Dieu
 - Un concours-photo sur le thème « Des espaces publics inclusifs et apaisés et leurs contraires ».



Des lectures pour aller plus loin...

- La Charte des Espaces Publics
- Plusieurs fiches réalisées par le CEREMA et le CERTU
- Le schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des espaces publics produit par la Direction De la voirie,
- « Cohérences des dimensions » Le référentiel de conception et gestion des espaces publics produit par la Métropole de Lyon



ASSEMBLÉE CITOYENNE

Regards citoyens sur nos espaces publics

06 octobre 2023



Centre Commercial Confluence



Béatrice VESSILLER, Vice-président de la Métropole de Lyon déléguée à l'Urbanisme et renouvellement urbain, cadre de vie

Laurence BOFFET, Vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à la Participation et aux Initiatives Citoyennes



60 participants

Cette Assemblée Citoyenne s'est inscrite plus particulièrement dans les travaux du Conseil de Développement sur les espaces publics. Elle est le fruit d'un investissement important de ses membres, et plus particulièrement de son groupe de travail dédié. Ce groupe s'est ainsi mobilisé au cours des derniers mois et a organisé un concours photos afin d'avoir la vision des citoyens sur les espaces publics.

A la suite de ce concours photos, les membres du CdD ont imaginé une Assemblée Citoyenne dont l'objet serait de **remettre les prix du concours photo aux lauréats mais également de débattre sur les thématiques soulevées en matière d'aménagement des espaces publics.**

1. INTRODUCTION

Béatrice Vessiller, Vice-Présidente, Métropole de Lyon

En ouverture, elle remercie l'ensemble des participants et les membres du CdD pour le travail effectué et qui a abouti à l'organisation de cette assemblée citoyenne.

Les espaces publics font partie des compétences de la Métropole de Lyon. Elle les aménage directement ou en le confiant aux aménageurs que sont les sociétés publiques locales, en lien avec les collectivités sur lesquelles se situent ces espaces publics. Une charte des espaces publics, signée avec des acteurs comme les communes, aménageurs, SYTRAL Mobilités, etc. a été élaborée par des professionnels. Elle entend définir un cadre permettant d'accompagner l'aménagement des espaces publics en tenant compte des enjeux actuels (réchauffement climatique, etc.).

Laurence Boffet, Vice-Présidente, Métropole de Lyon

Le CdD est une instance pérenne de la Métropole et qui choisit elle-même ses sujets en lien avec ce que fait la Métropole.

La Métropole avait suggéré aux membres du CdD via son Groupe de Travail Espaces publics de porter un regard sur l'élaboration de la charte des espaces publics. Mais ils sont allés bien au-delà de la charte en s'interrogeant sur ce que c'est un espace public. Cette assemblée citoyenne permet de restituer les travaux de ce groupe de travail, notamment avec le concours photos qu'il a organisé.



Leyla Bendridi, co-référente du Groupe de Travail « espaces publics » du CdD

Le CdD est un important outil de démocratie participative à travers lequel les membres vont s'intéresser à des sujets et vont recueillir les préoccupations citoyennes afin de les faire remonter aux élus de la Métropole.

Le principe de CdD est de créer des assemblées citoyennes qui ont d'ailleurs permis de faire émerger des sujets qui préoccupaient les habitants comme la tranquillité des espaces publics, la sécurité, la mobilité. De ce fait, les membres en ont fait un sujet de travail qui tombait plutôt bien

puisqu'il était dans la même temporalité de la charte des espaces publics.

Un groupe de travail « espaces publics » a donc été constitué et a pu recueillir la parole des citoyens ainsi que leurs visions de l'espace public. Un concours photos a été organisé mais aussi des cafés débats et des marches exploratoires sur le sujet des espaces publics. Toutes ces actions ont permis au groupe de travail de tirer des éléments, qui feront l'objet d'un bilan qui sera remis prochainement aux élus de la Métropole.



2. PRESENTATION DE LA DEMARCHE DU CONCOURS PHOTOS

Le concours photo, d'une durée de 3 mois entre février et début mai 2023, avait comme thème « **des espaces publics inclusifs et apaisés et leurs contraires** ». 61 contributions ont été faites sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com avec un total de 117 photos proposées. Ces photos étaient accompagnées d'un commentaire décrivant leur perception de l'espace public photographié. Après analyse des contributions, les membres du jury ont sélectionné les photos lauréates, selon différents critères (esthétique de la photo, l'argumentaire...). L'ensemble des lauréats du concours ont reçu leur prix.



➔ 2 volets

- Espaces publics inclusifs et apaisés
- Espaces publics non inclusifs et non apaisés

➔ 4 catégories

- Adultes
- Jeunesse
- Familles
- Enfants

➔ 61 contributions reçues

12 lauréats dont :

- 1 coup de cœur citoyen
- 3 coups de cœur du jury

➔ 3 membres du jury

- Ali Saber, citoyen
- Benjamin Pradel, sociologue-urbaniste
- Benoit Javier-Bollard, photographe

➔ Retour du Groupe de Travail « espaces publics » sur l'originalité du concours et son apport en termes de regard et vision citoyenne

Ali Saber, membre du CdD, est revenu sur l'organisation du concours. C'est une démarche qui demande beaucoup de préparation et les membres du groupe de travail avaient, au départ, quelques doutes sur le niveau de participation. La photographie est utilisée comme moyen d'expression et pour essayer de comprendre le fonctionnement des espaces publics. Les photos ont pointé des côtés positifs et négatifs de l'espace public, une approche sensible des espaces et des points de vue qui méritent d'être regardés de plus près. Chaque photo, y compris celles qui n'ont pas été sélectionnées, a apporté un élément d'analyse qui a alimenté les travaux du groupe de travail.

Parmi les points marquants, on peut noter **que plus on va vers l'apaisement, plus on voit sur les photos des espaces verts, de l'eau, des éléments du vivre ensemble et de lien social.**

A contrario, les photos montrant **des espaces non apaisés font globalement état de bruit, de circulation, de pollution, de non-sens sur l'aménagement.** On retrouve cette **idée d'appropriation de l'espace public** notamment avec la photo « coup de cœur citoyen » (cf. image) qui montre comment on peut devenir acteur de son environnement immédiat en s'appropriant ou se réappropriant un espace qui semblait délaissé.

➔ Retour des élus sur les photos et le lien avec la charte des espaces publics



« Laisse tomber le béton » par Raphael K
Lyon, 9 mars 2022

Un des lauréats de la catégorie Adultes



« Le square Monod, un petit coin de partage et apaisement entretenu par les habitants en plein Gerland » par Amélie

Remise - Square Monod, Lyon, printemps 2022

Lauréat du « Coup de cœur citoyen »

Laurence Boffet a rappelé que ce n'était pas évident de faire un concours photos puisque les organisateurs ne sont pas forcément des professionnels photographes de même que les participants. Mais, le résultat montre qu'il était intéressant d'aller chercher cette vision qui n'est pas que dans la parole et qui peut permettre aux citoyens de s'exprimer par le biais de la photographie et de montrer les choses d'une autre façon. Le CdD nous montre que d'autres modes d'expressions citoyennes sont à rechercher.

Béatrice Vessiller rajoute que les photos d'espaces publics inclusifs et apaisés correspondent à l'esprit de la charte pour les aménagements futurs.

Elle pointe néanmoins que le concours a également reçu des photos montrant un aménagement récent qui semble à l'inverse de ce qui est prôné dans la charte ! Les équipes de la Métropole vont devoir regarder ces éléments de plus près. Les initiatives citoyennes (exemple du square Monod) et l'implication des habitants dans la conception constituent des gages de réussite et d'une meilleure appropriation des espaces publics. Il est donc important de coconstruire au maximum avec les habitants.

La Métropole essaye de penser les espaces de franchissements actuels et futurs comme des espaces publics. Par exemple dans le projet de réaménagement de la Rive Droite, il y aura une première phase autour des Cordeliers avec une végétalisation importante et une réduction de la circulation au profit d'autres usages. Les ponts sont aussi inclus dans le projet (Pont de la Guillotière, Pont Wilson) pour qu'ils deviennent plus que des seuls espaces de franchissement en y permettant des usages de détente, de repos, etc.

3. RETOUR EN IMAGE SUR LA REMISE DES PRIX AUX LAUREATS DU CONCOURS

→ Focus sur les coups de cœur du jury

Benoit Javier-Bollard (photographe) a choisi la photo « **Au-dessus de la ville** » comme coup de cœur du fait de sa dimension esthétique. L'image est divisée en 3 plans à savoir la chaise, ensuite la ville et enfin le ciel. On y voit une présence humaine avec l'ombre et de l'arbre. La photo était bien équilibrée et composée. L'espace public est un sujet vaste avec des enjeux très importants. Il n'est donc pas évident d'arriver à faire sortir plusieurs thèmes dans une image. Il y avait de belles images qui avaient du sens et qui étaient esthétiques.



« **Au-dessus de la ville** » de Artem Lapov, Jardin des curiosités, mars 2023

Benjamin Pradel, sociologue-urbaniste recherchait l'humain dans la photo avec un œil de sociologue des espaces public qui recherche un peu les usages et les mésusages. C'est pour cela qu'il a choisi la photo « **1001 marches** », à travers laquelle on voit l'usager confronté à un problème d'accessibilité au métro à cause de l'étroitesse du portillon automatique mais aussi la problématique liée à la grossophobie.

Il s'agit d'une photo intéressante du point de vue esthétique, poétique avec la question de l'accessibilité et de l'inclusion dans l'espace public



« **1001 marches** » de Master Genre Rue Fantasques, Lyon, mars 2023

Ali Saber, membre du groupe « espaces publics » a choisi la photo « **Violence des bancs** » car il était choqué de voir ces bancs qui se trouvent dans le 6^e arrondissement avec des rails métalliques. C'est l'exemple parfait d'un espace public excluant car les bancs sont des symboles urbains de l'inclusion et de la convivialité.



« **Violence des bancs** » de Anne de Planchard, Rue Crillon, décembre 2022

Lauréats du volet « espace public inclusif et apaisé »



Lauréats du volet espace public non inclusif et non apaisé



Lauréats « coup de cœur citoyen »



Lauréats « coup de cœur du jury
et coup de cœur citoyen »



4. AGORA CITOYENNE

A partir des photos issues du concours, 3 sujets de controverse ont été soumis au débat :

DEBAT 1

L'espace public doit-il toujours être apaisé ?



Conflit vs Coexistence

→ [Retour sur l'initiative des habitants pour le square Monod](#)

Au cours des échanges, l'expérience menée par un groupe d'habitantes et d'habitants dans le square Monod à Gerland (Lyon) a été partagée pour comprendre les facteurs de réussite d'une démarche de réappropriation d'un espace délaissé par les habitants d'un quartier. Lauréat du concours photo, le collectif porteur de cette démarche a ainsi apporté son témoignage :

Comment les habitantes et habitants impliqués pour le square Monod ont réussi leur initiative sans être confrontés à des cas de vandalisme ? Comment leur initiative s'est greffée dans la vie du quartier ?

La réappropriation de l'espace public demande une certaine énergie pour les citoyens. Quand le projet a commencé, il y avait beaucoup d'écho négatifs car des personnes disaient que ça n'allait pas tenir et que l'espace sera vandalisé. Mais, dans l'état dans lequel se trouvait le square, les bénévoles ont estimé qu'« ils n'avaient rien à perdre ». Ils ont beaucoup fait avec de la récupération et des dons pour ne pas trop investir. La chance est que le square était un peu protégé et qu'il n'est pas très passant. Cependant, une grande surface s'est installée récemment de l'autre côté du square et amène un peu de passage de personnes qui ne sont pas du quartier. Les membres du collectif présents reconnaissent que cela nécessite une implication quotidienne pour ramasser des tickets de caisse, des emballages... et garder le square propre. C'est une initiative pas très compliquée mais qui demande un effort quasi permanent de la part des habitants. C'est cette continuité qu'il faut réussir à organiser dans le temps.

Est-ce que dans le choix des aménagements, la question de la cohabitation d'usages différents s'était posée ?

Des échanges se font régulièrement pour recueillir les avis de tous les habitants. Par exemple, il y a une petite table à côté de la boîte à livres (cf. image) collée aux immeubles que les gens pouvaient utiliser en journée pour manger leur sandwich. Mais en soirée, les discussions tard dans la nuit peuvent devenir gênantes pour les riverains les plus proches. Pour cette raison, il a été décidé de mettre les chaises à disposition la journée et de les enlever la nuit. Il n'existe pas de solutions ou réponses à tout mais tout se fait avec l'expérience et la réflexion collective.



→ Débat sur la fermeture ou pas de l'espace public afin d'éviter les incivilités et dégradations

Selon un participant, **l'espace public** devrait être **géré comme on le fait avec une copropriété**. L'espace commun de la copropriété est géré de sorte qu'on responsabilise les habitants mais malheureusement s'il n'y a pas de barrières ou une clôture, c'est très vite dégradé et c'est ça le problème de nombreux aménagements de l'espace public.

Mais cette position ne fait pas consensus dans l'Assemblée et un contre-exemple a été donné avec **un espace ouvert comme le parc Parilly** qui, existe depuis très longtemps mais n'est pas dégradé malgré sa grande fréquentation et ses multitudes d'usages.

Un membre du GT Densité-Habitat rajoute également que dans le cadre de ses travaux, le groupe a visité le quartier de la Ville Nouvelle à Rillieux-la-Pape dans lequel aucune copropriété n'est clôturée et tout est entretenu correctement. **Il existe forcément des dégradations mais l'ouverture de l'espace donne une impression d'aération et de liberté** qui n'existe pas quand c'est clôturé.



→ Cohabitation et conflits d'usages dans l'espace public

Un participant note qu'en regardant les photos, on voit que **plus il y a de places pour circuler, se promener, s'asseoir... moins il y a de conflits et l'espace public s'apaise naturellement**. Mais il faut quand même que les usagers notamment les piétons et vélos respectent le partage de l'espace.

Un autre participant prend l'exemple de la rue Garibaldi où il remarque le non-respect des feux tricolores par les vélos ce qui engendre systématiquement des conflits et met en danger les piétons et les cyclistes eux-mêmes. Il donne aussi l'exemple de pays comme l'Autriche ou l'Allemagne dans lesquels ce problème n'existe pas car les usagers partagent l'espace, se croisent sans arrêt mais respectent les feux. C'est donc une **question de comportement, de responsabilisation** et non seulement d'aménagement.

Sur ces questions, en rebond aux échanges de l'Assemblée, les deux experts ont réagi :

Benjamin Pradel (sociologue, urbaniste) précise qu'il faut bien différencier « L'ESPACE PUBLIC » et « LES ESPACES PUBLICS ». Dans les espaces publics, on retrouve des conflictualités, des problématiques du vivre ensemble (des incivilités, de belles aventures collectives...). C'est parce qu'il y a potentiellement des conflits que les usagers font groupe, vont créer cet espace pour le rendre plus appropriable. On a tous une utopie d'une vie en société où tout se passe à merveille, mais l'espace public reflète aussi les conflictualités, les oppositions, les modes de vie, les différences que l'on peut avoir et qui sont parfois dures à vivre.

Ludovic Viévard (qui a accompagné les balades urbaines organisées par le CdD) rappelle que lors de ces balades photos, une promenade à la Part Dieu a été organisée. La grande avenue Garibaldi a été refaite avec des trottoirs, une voie cycliste, une voie voiture, une voie pour le tram et une pour le bus. L'espace est apaisé mais il est réservé (pas de croisement entre les modes). Cela fonctionne... tant qu'on est effectivement séparé ! En revanche, dès que les usagers ne respectent pas leur voie, on retrouve du conflit. Il faut rajouter également qu'en spécifiant les flux, il y a un risque de ne plus pouvoir cohabiter.

→ **Des besoins essentiels pour un espace public apaisé et apaisant**

Les échanges ont été l'occasion pour les participants de mettre en évidence des besoins élémentaires auxquels les espaces publics devraient répondre systématiquement :

Le besoin de sécurité

La **sécurité est un élément essentiel** pour avoir un espace public apaisé. La photo de la Rue de la République de Meyzieu (cf. image) est citée en exemple d'un espace insécurisé et dangereux pour tous les usagers particulièrement les piétons.

Un besoin de toilettes publiques dans l'espace public

La question du manque de toilettes publiques dans l'espace public a été soulevée par plusieurs participants. Le Japon a été cité en exemple en ce sens qu'il y a mis à disposition des habitants des toilettes publiques gratuites et propres partout. La question se pose également autour du square Monod, par exemple, avec des toilettes publiques existantes dans le quartier insalubre.

Des cafés pour créer du lien social

Un autre participant a souligné la nécessité de développer les lieux de sociabilité : il y a de moins en moins de cafés alors que **le café est un espace important pour créer du lien social**. Selon lui, la priorité devrait être mise sur ce besoin de lien social plutôt que sur la demande de toilettes publiques, d'autant plus qu'il y en a dans les cafés ! Un membre du collectif des habitants du square Monod trouve que l'idée du café est sympa sauf qu'il faut y aller et payer son café. L'intérêt par exemple d'un jardin partagé c'est que c'est un endroit où on peut se retrouver, discuter, passer un bon moment ensemble sans avoir à dépenser de l'argent.

En conclusion de ces échanges sur les besoins auxquels les espaces publics doivent répondre, une question a été soulevée par un participant pour souligner que ce sont les usagers et leurs comportements qui rendent l'espace public apaisé. **La qualité de l'espace public, sa composition, ce qui y est proposé... sont de nature à le rendre « apaisant » mais ce sont ses usagers qui en font un lieu « apaisé ».**



« **De nouveaux aménagements mal pensés** » par Bernard Royer
Rue de la République, Meyzieu, le 15 novembre 2022
Un des lauréats de la catégorie Adultes



Leyla Bendridi, co-référente Groupe de travail « espaces publics » rajoute que dans les travaux du groupe, deux enjeux fondamentaux sur l'aménagement de l'espace public ressortent: d'une part l'usage qu'on en fait en tenant compte des enjeux climatiques, et d'autre part le vivre ensemble.



« **La place des tapis : un lieu de partage pour tous** » par Renaud Ducher - Place des tapis, Lyon juin 2015
Un des lauréats de la catégorie Adultes



« **Gros cailloux** » par Hugo Corvisy
Place du gros cailloux Lyon juillet 2022
Un des lauréats de la catégorie Adultes



« Le pont Masaryk et le quai de Saône : un espace réservé aux mobilités douces » par Martin Hautdidier
La passerelle Masaryk, Lyon, 31 mars 2023
Un des lauréats de la catégorie Jeunesse



« À la Confluence, l'insolite ordinaire » par Carine Gorin
Confluence, Lyon, 20 mai 2023
Une des lauréates de la catégorie Familles

DEBAT 2

Pourquoi ne prend-t-on pas toujours soin de nos espaces publics ?



→ La question de l'entretien des espaces publics et de la responsabilité entre la Métropole et la Ville

La question de l'entretien des espaces a fait réagir une personne en fauteuil qui a exposé les difficultés qu'il rencontre dans l'espace public. Selon lui, il ne s'agit pas forcément d'un problème d'aménagement mais plutôt d'un **problème d'entretien avec les trous sur le trottoir** qui l'obligent parfois à rouler sur la chaussée. Il faudrait un **entretien régulier des espaces publics** car ce qui peut être accessible à un moment peut ne plus l'être à d'autres moments.

Le manque d'entretien des espaces est considéré comme un des facteurs qui provoquent l'inutilisation de ces espaces. Sur cette question, plusieurs participants ont rappelé l'existence d'**initiatives d'habitants** et d'associations qui malheureusement rencontrent souvent des **problèmes d'ordre juridique, de propriété, ou encore de partage de compétence** entre la Commune et la Métropole. Des exemples où chacune des collectivités se « renvoie la balle » ont ainsi été exposés par des participants. Cette méconnaissance du citoyen du partage de la responsabilité entre les acteurs bloque souvent les initiatives citoyennes.

Les travaux du groupe de travail espaces publics ont montré que **l'appropriation et la co-construction de l'espace public favorise le soin de l'espace public.** Pour prendre soin d'un espace, il faut d'abord qu'il donne envie et qu'il soit agréable. Mais quand l'espace est déjà dégradé, les personnes ont moins tendance à en prendre soin.



« Square Lili Garel » par Florent Louis-Chevreau
Square Lili Garel Vénissieux, 16 mars 2023
Un des lauréats de la catégorie Enfants

Sur cette question de la responsabilité entre les Villes et la Métropole, **Béatrice Vessiller** précise qu'il y aura durablement les deux niveaux de collectivité (Métropole et Ville). L'espace public, la voirie, les trottoirs, les aménagements cyclables sont dans les compétences de la Métropole. Mais les projets se font en concertation avec les communes. Il peut en effet être compliqué pour les citoyens de se repérer dans ce partage institutionnel : par exemple, l'entretien des arbres d'alignement est géré par la Métropole mais les plantations basses sont du ressort de la commune. Dans les aménagements où il faut développer la végétalisation, il faudra se mettre d'accord sur la répartition et discuter pour trouver de meilleurs modes de gestion.

En complément, **Laurence Boffet** note que la Métropole cherche encore un peu sa place vis-à-vis des communes notamment dans le cadre des aménagements des espaces publics. Si elle a la compétence en matière d'espace public, tout se fait en collaboration avec les communes.

→ **L'espace public comme habitat des personnes qui n'ont pas de logement**

La question **des usages et du mobilier dans les espaces publics** a également été évoquée. Selon un des participants, les bancs sont agréables en cas de fatigue, etc. mais il est impossible de savoir qui va l'utiliser et comment ou qui va y passer la nuit.

Avec les travaux du groupe espaces publics, il faut reconnaître explicitement que certains publics n'ont pas d'autres choix que d'occuper l'espace public comme lieu d'habitat car ils n'ont pas de logement. Ainsi il faut leur offrir des services, développer des lieux d'hygiène (bains-douches...), etc.



« **Violence des bancs** » de Anne de Planchard - Rue Crillon, décembre 2022
Un des coups de cœur du jury

En réaction, **Benjamin Pradel (sociologue, urbaniste)** précise qu'il ne faudrait pas non plus attendre que la gestion de l'espace public résolve tous les problèmes comme le mal logement, le chômage, la pauvreté... car ces derniers ne sont pas générés par l'espace public qui en est un des réceptacles. Ce sont des problèmes politiques, des problèmes de société pour lesquels il existe d'autres leviers pour toucher leurs véritables causes.



DEBAT 3



L'appropriation de l'espace public est un sujet qui est revenu dans tous les débats mais cette notion apparaît à préciser.

→ Quand l'appropriation se transforme en accaparement de l'espace public : l'exemple des terrasses de café

Pour illustrer l'ambiguïté de la notion d'appropriation, un participant témoigne qu'il apprécie les terrasses de café sauf que parfois elles prennent beaucoup de places jusqu'à même gêner ou bloquer des entrées d'immeuble.

Une autre participante s'interroge sur le même thème : **une place animée uniquement par des terrasses de café (comme la place des Terreaux, par exemple) avec pas ou peu de bancs est-elle vraiment un espace public ?** En réponse à cette question, un participant trouve que ces terrasses, parfois très chères, deviennent des espaces privés qui limitent la convivialité plus spontanée.

Sur la question de la privatisation, **Benjamin Pradel** précise que le Centre commercial Confluence est un espace qui n'est pas public au sens juridique (espace appartenant et géré par une entreprise privée), mais dont les usages ressemblent fortement à des usages publics dans le sens où tout le monde a plus ou moins le droit d'y être et de s'approprier cet espace même s'il y a des réglementations plus ou moins symboliques aux entrées.

Inversement, les espaces publics peuvent être privatisés. L'exemple des terrasses de café est intéressant : ce sont des espaces publics « marchandisés » dans le sens où les cafetiers payent une taxe à la collectivité pour en disposer.

Par ailleurs, si les notions d'espaces publics et d'espaces privés apparaissent poreuses, une nouvelle expression est apparue : « **les espaces communs** ». Les espaces communs ne sont pas définis par leur caractère strictement public ou privé mais par le fait qu'on y « fait commun » en y développant des initiatives collectives, en réglant des conflits... Par exemple, le fait de s'organiser entre habitants pour aller jeter des tonnes de déchets, c'est faire commun. Mais nous sommes aujourd'hui dans une société où les gens n'ont pas forcément le temps, la présence d'esprit, l'envie ou même l'idée de faire commun (peur de l'autre...).

→ L'appropriation des espaces public est essentielle mais nécessite des moyens (financement par la Métropole ?)

L'exemple de l'appropriation du square Monod par un collectif d'habitants a été bien apprécié par les participants. Du coup, une proposition a été faite notamment au Conseil de Développement qui, pourrait faire remonter à la Métropole ces projets participatifs. La Métropole devrait avoir un vrai budget pour financer ces types d'initiative.

Selon un représentant de l'association « Ateliers capacités » (membre du Conseil de Développement), il existe déjà des financements possibles mais ils ne sont pas mobilisés ou le sont que sur certains types de projet. Les associations ont de beaux projets pour s'approprier l'espace public, mais la Métropole ne finance pas leur projet. La Ville de Lyon a soutenu cette année leur projet mais c'est insuffisant pour pouvoir pérenniser des actions.

En réaction, Laurence Boffet précise que La Métropole n'avait pas l'habitude de financer les structures associatives mais qu'elle le fait de plus en plus et que toutes les propositions méritent d'être étudiées.

Ludovic Viévard a rajouté sur cette question d'appropriation la question de la **diversité des temporalités** (un espace public le matin n'est pas le même le soir). La Métropole a travaillé sur la façon dont la ville et les espaces publics vivent la nuit notamment avec les questions de comment éclairer la ville, comment partager et faire vivre l'espace public dans ces différentes temporalités.

5. CONCLUSION

En conclusion, **Laurence BOFFET** note qu'il existe un tas de symboles importants de ce que c'est un espace public (physique ou pas) et ça doit dépasser la question de l'aménagement et des chartes mêmes si elles sont importantes. Beaucoup d'espaces ne sont pas appropriables par tout le monde et c'est important de brasser plusieurs de ces questions et qui vont au-delà de l'aspect technique de l'objet qu'on pose dans l'espace.



Leyla Bendridi rajoute que l'espace public est un sujet est très vaste. Il est le révélateur des maux de la société mais pas forcément la cause de ces problématiques. Si l'espace public n'est pas sécurisé et pas apaisé, c'est peut-être aussi parce qu'on a des modes de vie et une société qui ne le facilitent pas.

Elle remercie tous les participants et informe que tous ces éléments seront ajoutés aux travaux du groupe de travail espaces publics. Le bilan sera présenté lors de l'assemblée citoyenne du 2 décembre en même temps que les autres groupes thématiques (mobilité, densité-habitat et économie).